



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Le ministre d'Etat

Paris, le

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

à

Destinataires in fine

Objet : Démarche de prévention des gestes suicidaires.

PJ : document de repères « Éléments de connaissance et d'approfondissement pour la prévention des crises suicidaires ».

Au-delà des obligations réglementaires de l'employeur, l'amélioration des conditions de travail et le développement d'une véritable culture de la prévention des risques constituent un axe essentiel de la politique de gestion des ressources humaines du MEEDDM. Dans le domaine du travail, les études menées sur le sujet des suicides démontrent en effet que le milieu professionnel peut-être un facteur de protection contre les comportements suicidaires, même si dans certains cas les conditions de travail peuvent intervenir dans ce processus complexe, sans qu'il soit possible d'y trouver systématiquement la cause de tels drames.

Dans cette perspective, la direction des ressources humaines (DRH) a déjà produit, en concertation avec les représentants du personnel, un certain nombre d'outils et permis ainsi la mise en place d'une véritable structure de la prévention au sein du ministère.

Dans la continuité de ces actions, la DRH a décidé de mettre en place une démarche de prévention des gestes suicidaires au travail. Pour cela, un groupe de travail spécifiquement dédié a été constitué sous l'égide du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité.

Cette première phase du travail a permis l'élaboration d'un document de repérage, joint à la présente circulaire, constitué d'éléments de connaissance et d'approfondissement pour la prévention des crises suicidaires. Ce document destiné en premier lieu aux chefs de service, aux professionnels de la GRH et à la sphère médico-sociale, apporte l'éclairage nécessaire sur les points suivants :

- la connaissance du processus suicidaire,
- les idées fausses qu'il faut combattre,
- les facteurs de risques et de protection dans le milieu professionnel,
- les plans d'organisation des secours à mettre en place dans les services,
- la prise en charge des collectifs de travail après tout suicide,
- le retour à l'emploi après une tentative de suicide,

- les règles de déontologie et de responsabilités des divers acteurs professionnels ou agents,
- les procédures médico-réglementaires,
- les enquêtes de prévention destinées à dégager des éléments de compréhension devant permettre d'améliorer les facteurs de protection collectifs.

La diffusion de ce document sera accompagnée par la mise en oeuvre des actions pilotées par la direction des ressources humaines, dont certaines sont déjà lancées, visant à :

- apporter un appui aux services confrontés à de telles situations ;
- élaborer et proposer des actions de formation « sensibilisation » ainsi que des actions de formation plus spécifiques à destination de la sphère GRH, des services médico-sociaux, des acteurs de la prévention et des membres des CLHS, notamment assurées par des formateurs agréés par le ministère de la santé ;
- acquérir une meilleure connaissance du contexte dans lequel se produisent ces événements en mettant en place une étude épidémiologique. Cette étude permettra de décrire les relations entre risque psychique, souffrance, travail et suicide. Elle sera confiée à des professionnels de la santé mentale placés sous l'autorité d'un comité scientifique, constitué d'experts indépendants et de professionnels de santé des services de médecine de prévention ;
- améliorer le recensement en temps réel des cas de suicides aboutis ou de tentatives de suicide, ainsi que des cas de décès accidentels et de morts naturelles.

A partir de ces éléments, l'ensemble de vos services doit maintenant engager sa propre réflexion et définir les mesures à mettre en place pour prévenir le risque suicidaire.

A cette fin, je vous remercie par avance de mettre l'examen de ce dispositif à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CLHS et de définir les actions à mettre en place pour que, dès à présent, vous soyez en mesure de mieux gérer les éventuelles situations auxquelles vos services pourraient être confrontés.

Ainsi, je vous demande en priorité de vous assurer de la prise en compte de ce risque dans vos plans de secours d'urgence que vous déclinez localement et pour lesquels vous trouverez dans le document de repérage joint des éléments de mise en oeuvre.

Vous voudrez bien transmettre le résultat de vos travaux au secrétariat du CCHS du MEEDDM qui effectuera un bilan des actions menées en fin 2009 et pourra ainsi permettre l'échange et la mutualisation des expériences entre les services.



LISTE DES DESTINATAIRES

Madame et messieurs les Préfets de régions,
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
Direction régionale de l'équipement, (DRE),
Direction régionale de l'environnement (DIREN)
Direction régionale des affaires maritimes,

Centres d'études techniques de l'équipement (CETE) de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest, et de Normandie Centre,

Services de la navigation du Nord - Est, du Nord Pas-de-Calais, de Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse,

Madame et messieurs les Préfets de départements,
Direction départementale de l'équipement,
Direction de l'équipement de Mayotte et de St Pierre et Miquelon,
Direction départementale des affaires maritimes,
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA),
Services maritimes du Nord, de la Seine Maritime,

Mesdames et messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers
Direction interdépartementale des routes,

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :

Centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP) d'Aix en Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse, Tours et centre de formation polyvalent de Brest

Ecole nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) – établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes,

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU),

Centre d'études des tunnels (CETU),

Centre national des ponts de secours (CNPS),

Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA),

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG),

Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF),

Monsieur le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,

Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature,

Madame la Déléguée à la sécurité et à la circulation routières, Déléguée interministérielle à la sécurité routière,



Monsieur l'Inspecteur général du travail et des transports,
Monsieur le Directeur général de la prévention des risques,
Madame la commissaire générale au développement durable, Déléguée interministérielle au développement durable,
Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat,
Monsieur le Directeur général de l'aviation civile,
Monsieur le Secrétaire Général de la mer

Monsieur le directeur des affaires européennes et internationales,
Madame la chef de la direction de la communication,
Monsieur le directeur des affaires juridiques,
Monsieur la directrice des affaires financières,
Monsieur le directeur des politiques supports et des systèmes d'information,
Madame la directrice du pilotage et de l'évolution des services,
Monsieur le directeur de défense, de sécurité et d'intelligence économique

